



Votation populaire communale  
du 9 juin 2024 concernant  
l'initiative « La première heure  
de parking gratuite à Fribourg »

Brochure explicative



# Sommaire

<b>Présentation de l'objet soumis à votation</b>	<b>3</b>
<b>Arguments du comité d'initiative</b>	<b>4</b>
<b>Arguments du Conseil communal</b>	<b>6</b>
<b>Débats parlementaires</b>	<b>8</b>
<b>Texte de l'initiative communale</b>	<b>8</b>

# Présentation de l'objet soumis à votation

L'initiative demande d'offrir la première heure de stationnement sur le domaine public de la ville de Fribourg (exception faite aux abords de la gare, maximum 50 mètres). Le Conseil général et le Conseil communal de la Ville de Fribourg s'opposent à cette initiative.

Le 19 février 2024, le Conseil général a voté par 44 voix contre l'initiative, 21 voix pour l'initiative, et 4 abstentions.

## Arguments du Comité d'initiative (en bref)

Le comité d'initiative déplore une politique de stationnement trop restrictive, qui nuit à l'image de la ville et l'isole, notamment des visiteurs-clients. L'économie et le commerce en souffrent. Cette initiative veut rendre la ville plus accueillante et poser des conditions favorables à l'économie locale. Le tarif pour une heure étant parmi les plus élevés de Suisse, c'est aussi un geste pour le pouvoir d'achat, durement touché.

## Arguments du Conseil général et du Conseil communal (en bref)

L'initiative va à contre-courant des politiques de mobilité et d'aménagement répondant à l'évolution des modes de vie et d'habitat. Avec la croissance des déplacements, la densification urbaine et les défis liés au changement climatique, les villes doivent rendre la mobilité plus durable et moins gourmande en espace. La gestion du stationnement vise à améliorer la qualité de vie en ville. Introduire la gratuité de la première heure de parking reviendrait à encourager le transport individuel motorisé au détriment des transports publics et de la mobilité douce.

**Le Conseil communal et le Conseil général recommandent de voter NON à l'initiative.**

## Question soumise au vote

Acceptez-vous l'initiative communale du 15 mai 2023  
«La première heure de parking gratuite à Fribourg»?

Celui ou celle qui accepte l'initiative doit voter OUI.

Celui ou celle qui refuse l'initiative doit voter NON.

# Arguments du comité d'initiative

## **1. Pour une capitale accueillante et accessible à toutes et tous**

Fribourg doit rester attractive. En tant que capitale cantonale, la ville accueille les services de l'administration, de nombreux cafés et restaurants, des commerces ainsi que des artisans et prestataires de services essentiels (hôpital, médecin, pharmacie, aide à domicile, etc.). Toute la population doit pouvoir y accéder, de même que l'économie locale a besoin d'avoir accès à toute la population.

L'initiative défend l'image d'une capitale accueillante, pour y vivre et y venir. L'accès aux activités économiques, touristiques, sportives et culturelles de la ville contribue à son attrait et son dynamisme.

## **2. Pour des conditions-cadres favorables à l'économie locale**

Les intérêts de l'économie ne sont plus pris en compte et les conditions-cadres se détériorent en matière de stationnement et de mobilité. Les mesures sont imposées avec dogmatisme, sans concertation.

L'initiative vise à offrir à l'économie locale des conditions favorables, sans favoriser le trafic de transit.

Elle profitera également aux artisans et entreprises qui doivent se déplacer en ville, à domicile, et dont le travail est aujourd'hui fortement entravé. Beaucoup de commerces et restaurants ont besoin de places de stationnement à proximité pour de courts arrêts.

## **3. Pour préserver le pouvoir d'achat**

Les prix augmentent. Le pouvoir d'achat diminue, notamment pour la classe moyenne. Avec l'initiative, le portemonnaie des personnes qui doivent utiliser leur voiture en sera soulagé.

La politique tarifaire du stationnement en ville de Fribourg est en effet excessive. Selon une étude de Monsieur Prix de 2022, Fribourg fait partie des villes les plus chères en Suisse en matière de stationnement. L'heure de stationnement coûte entre Fr. 2.- et Fr. 3.- selon la zone, et les zones bleues à disque ont été supprimées. Le domaine public appartient à toute la population. Payer son stationnement est normal, mais son coût à Fribourg est aujourd'hui antisocial.

## **4. Pour la multimodalité et la liberté individuelle**

En vue de la préservation de la liberté individuelle, le comité d'initiative est en faveur d'une mobilité multimodale qui soit efficace pour toutes et tous selon leurs besoins individuels. De nombreuses personnes doivent utiliser un véhicule, à défaut d'alternative satisfaisante ou pour des raisons personnelles (personnes âgées, à mobilité réduite, familles nombreuses, etc.).

### **5. Pour une politique de stationnement raisonnable**

L'initiative induira des retombées positives pour le dynamisme de la ville de Fribourg en tant que capitale cantonale.

Dans notre commune, les recettes du stationnement (parcmètres) sont déjà en diminution constante; celles-ci sont passées de 4,86 millions de francs en 2018 à 3,97 millions de francs en 2022. Mais avec un excédent de revenus de 162 millions de francs ces neuf dernières années, la Ville de Fribourg peut supporter l'impact financier de l'initiative.

# Arguments du Conseil communal

## **1. L'initiative entre en contradiction avec les politiques de mobilité et d'aménagement en faveur de la qualité de vie en ville**

Pendant des décennies, l'utilisation de la voiture comme mode de transport individuel n'a fait qu'augmenter avec pour conséquence une occupation disproportionnée de l'espace public. Un processus de transformation a débuté à partir des années 1980 avec un retour des transports publics, de la marche et du vélo comme modes de déplacement en milieu urbain. L'Union des villes suisses confirme que la plupart des villes comparables à Fribourg promeuvent une urbanisation et un aménagement de l'espace en lien avec une mobilité multimodale, pour rendre les villes plus attractives et améliorer la qualité de vie de la population. Toutes les politiques publiques de mobilité, que ce soit au niveau fédéral, cantonal, régional ou communal, favorisent la diminution progressive des transports individuels motorisés au bénéfice des transports publics et de la mobilité douce.

## **2. L'initiative n'améliore pas l'attractivité de la ville de Fribourg**

L'attractivité d'une ville ne repose pas sur une gratuité partielle du stationnement à des fins privées sur le domaine public, mais elle est le résultat d'une multitude de facteurs. Les projets de requalification des espaces publics qui ont été réalisés

ces dernières années et ceux qui sont en cours contribuent et contribueront à rendre la ville véritablement attractive. En attendant, Fribourg n'a rien perdu de son attractivité en termes d'offre culturelle, sportive et sociale. Il convient aussi d'éviter l'augmentation des automobilistes pendulaires et de favoriser des modes de transport alternatifs, afin de garantir l'accessibilité aux commerces et services.

## **3. La tarification du stationnement est une des mesures visant à favoriser la mobilité multimodale**

Le tarif actuel de Fr. 2.- par heure est largement inférieur au coût moyen que représente la mise à disposition d'une place de stationnement sur le domaine public. Introduire la gratuité de la première heure de parking reviendrait à encourager le transport individuel motorisé au détriment des transports publics et de la mobilité douce. Il s'agirait d'une incitation inopportune, à éviter absolument si l'on veut assurer l'attractivité de la ville en faveur de ses habitants-es, visiteurs-euses et touristes, ainsi que favoriser une mobilité climatiquement neutre.

## **4. Comparaison non pertinente avec d'autres communes**

La comparaison évoquée par l'initiative n'a pas lieu d'être si l'on considère qu'il s'agit de localités situées dans un environnement moins densifié, qui n'a rien à

voir avec la réalité urbaine d'une ville de 40'000 habitants, au centre d'une agglomération qui en compte plus du double.

### **5. La tarification a pour but de favoriser la disponibilité des places**

Les personnes souhaitant stationner pour une durée plus longue peuvent utiliser les parkings privés à usage public ou les parkings publics dans lesquels le stationnement de longue durée est autorisé (par exemple P+R). Les résidents·es peuvent se garer dans leurs quartiers respectifs avec une vignette de stationnement contre une somme relativement modeste. Les artisans·anes effectuant des travaux ont la possibilité d'obtenir des cartes journalières de stationnement à des tarifs préférentiels. Les automobilistes qui font leurs achats en ville peuvent se rendre dans les parkings souterrains qui existent en suffisance au centre-ville.

### **6. Politique de tarification identique aux autres villes suisses**

Les tarifs de stationnement de la Ville sont comparables à ceux des villes de référence citées en exemple par la Conférence des villes suisses pour la mobilité. Fribourg est même une exception en comparaison avec d'autres villes, dans la mesure où le Conseil communal a décidé de maintenir la gratuité du stationnement public entre 12h et 13h.

### **7. L'initiative est contraire aux stratégies de lutte contre le changement climatique**

Ces stratégies sont inscrites non seulement dans les planifications locales et régionales, mais aussi dans les recommandations à l'échelle européenne et mondiale. La gratuité du stationnement dans l'espace public constitue une incitation inopportune qui va à l'encontre des objectifs climatiques mondiaux, cantonaux et communaux.

# Débats parlementaires

Conformément à la loi, le Conseil général s'est penché deux fois sur ce dossier.

Le 22 janvier 2024, le Conseil général a déclaré l'initiative «La première heure de parking gratuite à Fribourg» valide.

Le 19 février 2024, le Conseil général a décidé, par 44 voix contre 21 et 4 absentions, de ne pas se rallier à l'initiative en question et, tout comme le Conseil communal, de refuser cette initiative.

Durant les discussions, des parlementaires ont estimé que la Commune chassait les Fribourgeois-es de leur capitale et que l'initiative permettrait d'inverser cette tendance. Ils ou elles ont relevé qu'un soutien à cette initiative serait un signal fort en faveur des commerces et des restaurants et alignerait la ville sur la pratique d'autres villes.

D'autres parlementaires ont estimé que l'initiative ratait sa cible non seulement pour les habitants-es de la ville, mais également pour les personnes qui s'y rendent, car elle contribue à davantage de trafic, détériore la fluidité et augmente les nuisances. Elle est aussi en contradiction avec la volonté de promouvoir les transports publics et l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elle privilégie la voiture dans l'utilisation de l'espace public en dégradant la qualité de vie des habitants-es et en n'apportant aucune réponse aux préoccupations des commerçants-es et des restaurateurs-trices.

## Texte de l'initiative communale

«La première heure de parking gratuite à Fribourg»

«A l'instar des communes d'Estavayer, de Guin ou de Payerne, tout comme le pratiquent certains grands magasins périphériques, l'initiative demande d'offrir la première heure de stationnement sur le domaine public de la Ville de Fribourg (exception faite aux abords de la gare, max. 50m), afin d'améliorer son attractivité.»